

From: Vincent Le Corre [REDACTED]
Subject: Fwd: faux et usage de faux au BAJ du TGI de Versailles?
Date: October 23, 2018 at 20:06
To: Nicole.Belloubet@justice.gouv.fr

Madame Belloubet,

Je vous invite à prendre connaissance de ce problème grave, mais malheureusement courant, de falsifications de dates par les BAJs avec pour seul but, j'imagine de respecter des quotas qu'ils auraient (?).

Ça m'est arrivé 3 fois avec le BAJ du TGI de Versailles, il y a un sérieux problème. J'ai trouvé d'autres victimes sur Internet qui se plaignent de BAJs falsifiant les dates pour justifier des rejets de demandes d'AJ pourtant valides.

Merci de faire le nécessaire afin de faire cesser ces pratiques délictuelles graves.

Je vous prie d'agrérer, Madame, mes salutations distinguées.

Vincent Le Corre

Begin forwarded message:

From: Vincent Le Corre [REDACTED]
Subject: faux et usage de faux au BAJ du TGI de Versailles?
Date: October 23, 2018 at 19:34:55 GMT+8
To: Bernard.KEIME@justice.fr, Veronique.Malbec@justice.fr, Christophe.Mackowiak@justice.fr, Vincent.Lesclous@justice.fr, Marc.Cimamonti@justice.fr

Madame, Messieurs,

J'accuse le BAJ du TGI de Versailles de falsifier des dates dans le but de rejeter illégalement des demandes d'aide juridictionnelle pourtant valables.

C'est une accusation extrêmement grave. Vous devez faire preuve d'une diligence exceptionnelle en raison des conséquences sérieuses que peuvent avoir un rejet illégal de l'aide juridictionnelle pour le justiciable.

Pour ceux d'entre vous qui sont des magistrats du siège, je vous rappelle que le fait de prendre des mesures destinées à faire échec à l'exécution de la loi est un délit passible de 5 ans d'emprisonnement, article 432-1 du code pénal. Cela peut aller jusqu'à 10 ans, article 432-2 du code pénal.

Un professeur agrégé de droit m'avait confirmé il y a 1 an environ qu'il est possible d'impliquer la responsabilité des magistrats si on les avertit. C'est ce que je fais par le présent email, **je vous avertis que des personnes travaillant au sein du TGI de Versailles falsifie volontairement des dates! Vous devez donc réagir et vite.**

Ma demande d'aide juridictionnelle qui était pourtant parfaitement valide a été illégalement rejeté. J'ai aujourd'hui envoyé par lettre recommandée le recours. Je vis en Chine, mais il y a des accords internationaux en matière postale. Le numéro du recommandé que j'ai envoyé aujourd'hui, mardi 23 octobre 2018, est le RC 56 715 233 8 CN. J'ai pris des photos bien entendu. Le délai de 15 pour le recours est donc respecté. C'est important et j'expliquerai dans le prochain email pourquoi.

Le motif du rejet de ma demande est que je n'aurais pas fourni les pièces dans le délai imparti de 15 jours, ce qui est totalement faux! Et je vous le prouve dès à présent.

Je joins à cet email les preuves que j'ai attachées à mon recours et qui prouvent que le BAJ a menti.

DÉMONSTRATION :

Sur l'enveloppe du BAJ que j'ai reçue et qui montre que le cachet de la poste française est daté du 31 juillet 2018, au dos de cette enveloppe, la poste chinoise a également apposé son cachet. On voit donc que la date est le 2018.08.09, c'est à dire le 09 août 2018. (pièces 2, 3, 4)

Je ne pouvais donc possiblement pas avoir reçu cette lettre avant la date du 09 août 2018.

Attention, cela ne signifie pas que la lettre a été livrée le jour même. Cela signifie simplement qu'il m'était impossible de recevoir cette lettre avant la date du 09 août 2018, date à laquelle la poste chinoise a apposé son cachet.

Le numéro du recommandé est le RC 56 715 235 5 CN. Sur le reçu qui m'a été donné, on peut même lire la date 2018.08.24, donc le 24 août 2018. (pièces 5, 6)

La date est également indiquée sur la facture.

Et pour qu'il n'y ait absolument aucun doute j'ai également pris une photo de l'enveloppe envoyée avec le cachet de la poste chinoise lorsque le postier a tamponné les enveloppes.

J'attache également le suivi de la lettre recommandée RC 56 715 235 5 CN qui prouve que la lettre a été déposée le 2018-08-24 16:42:45 et qu'elle arrivée sur le territoire français le 2018-09-05 07:58:00. (pièce 7)

Donc dans le pire des cas, quand bien même la lettre aurait été livrée le jour même du 09 août 2018, 24-9 = 15.

Je crois donc avoir prouvé que le BAJ ne peut donc qu'avoir menti. De toute manière, la charge de la preuve leur incombe.

Rappel de l'article 40 du CPP :

Le procureur de la République reçoit les plaintes et les dénonciations et apprécie la suite à leur donner conformément aux dispositions de l'article 40-1.

Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs.

Pour ma part, personnellement, je ne vais pas porter plainte auprès du procureur de la République mes plaintes ont toujours été abusivement et illégalement classées sans suite. Je vais donc saisir la Cour Européenne des Droits de l'Homme et lui demander d' enjoindre l'État français d'enquêter sur ces pratiques que j'estime vous ne pouvez plus ignorer. Je peux saisir directement la CourEDH car le BAJ du TGI de Paris a recours au mêmes pratiques. Quand j'ai voulu assigné l'Agent Judiciaire de l'État au visa de l'article 141-1 du COJ, ils me l'ont refusé sans justifier. Puis ils ont refusé d'enregistrer mon recours. Cette violation de l'article 13 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme m'ouvre les portes de la CourEDH.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agrérer, Madame, Messieurs, l'expression de mes sentiments respectueux.

Vincent Le Corre

Taiyuan, 23 octobre 2018, 19h32 heure de Pékin

Liste des pièces jointes :

1. DÉCISION CONTESTÉE DU BUREAU D'AIDE JURIDICTIONNELLE

2. PHOTO DE L'ENVELOPPE REÇUE DU BAJ
3. PHOTO DE L'ENVELOPPE REÇUE DU BAJ
4. PHOTO DE L'ENVELOPPE REÇUS DU BAJ
5. RÉCIPISSÉ LETTRE RECOMMANDÉE RC 56 715 235 5 CN
6. REÇU LETTRE RECOMMANDÉE RC 56 715 235 5 CN
7. SUIVI DE LA LETTRE RECOMMANDÉE RC 56 715 235 5 CN Téléchargé sur le site chinapost.com.cn

BUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE VERSAILLES
Bureau d'Aide Juridictionnelle
de la section COUR D'APPEL
5 Place André Mignot
78011 VERSAILLES Cedex
01 39 07 36 13 ou 01 39 07 36 14

Décision du :01/10/2018

Numéro BAJ : 2018/010463
A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE
Section - Division : 2 - 01
Date de la demande : 26/06/2018
Avocat: Me

Monsieur LE CORRE Vincent

[REDACTED]
TAIYUAN, SHANXI PROVINCE
(CHINE)

DÉCISION DU BUREAU D'AIDE JURIDICTIONNELLE

Vu la loi N° 91-647 du 10 Juillet 1991 et le décret n° 91-1266 du 19 Décembre 1991;
Statuant le 01/10/2018 sur la demande présentée le 26/06/2018 par :

Monsieur LE CORRE Vincent

[REDACTED]
TAIYUAN, SHANXI PROVINCE (CHINE)

pour obtenir l'aide juridictionnelle dans la procédure suivante : Appel d'un jugement rendu par la 7ème Chambre Civile du T.G.I. de NANTERRE en date du 30/01/2018 (code procédure : 221)

Contre :

GIE MC DONALD'S FORCE
9 Rue Henri Martin
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

SOCIÉTÉ ROSNY DRIVE
190 Avenue du Général de Gaulle
CENTRE COMMERCIAL ROSNY 2
93110 ROSNY SOUS BOIS

devant la Cour d'appel de VERSAILLES.

Le Bureau d'Aide Juridictionnelle après en avoir délibéré,

CONSTATE :

Pièces non fournies dans le délai imparti (15 jours), malgré la demande de pièces complémentaires en date du 31 Juillet 2018.

EN CONSÉQUENCE :

Rejette la demande d'aide juridictionnelle.

LE SECRÉTAIRE

LE PRÉSIDENT

Informations destinées à la CARPA

N° BAJ : 78646 / 002 / 2018/010463 Date décision : 01/10/2018 Type de décision : Première décision

Avocat : Provision versée par le client :

Type de procédure : AJ Code procédure : 221 Décision : Rejet

Objet : Appel d'un jugement rendu par la 7ème Chambre Civile du T.G.I. de NANTERRE en date du 30/01/2018

Affaire : Monsieur LE CORRE Vincent C/ GIE MC DONALD'S FORCE et autres N° Rôle :

BAJ - Section "Appel"

CHINE

PRIORITAIRE

VERSAILLES
78

75 10 0N2526
COA 780130

€ R.F.
001,21
LA POSTE
HZ 102957



RE

VERSAILLES
78

31-07-18
10 002526
00130

€ R.F.
001,21

LA POSTE
HZ 102957



信
21



李峰

邮 2102



中国邮政

LA POSTE CHINOISE

国际及台、港、澳函件收据

Récépissé de dépôt d'un envoi

挂号 Recommandé

保价 Avec valeur déclarée

* 函件号码 (邮局存号条码标签下联)

RC 56 715 235 5 CN

函件种类(挂号函件填)

Catégorie d'envoi (A n'utiliser que pour
les envois recommandés)

信函 印刷品 小包

* Lettre Imprimé Petit paquet

盲人读物 印刷品专袋

Cécogramme Sac M

保价金额 Valeur déclarée 信函

元 特别提款权

Yuan DTS

特别标记 Mention Spéciale 0

航空 快递

Avion 空

Exprès

资费数额

現金

Taxe perçue

保价费: 0.00

收寄人员签名和收寄局日戳

重: 156

Signateur de l'agent et timbre à date du
bureau d'origine 李峰

票 10

购买邮票证明单收据

单位名称: _____ 0017467

款额(大写): 肆拾伍元贰角柒分 

该局年份 108 元 45.77
邮政局、所

邮件查询

RC567152355CN

请输入验证码

8506

查询

公告栏

关于中国邮政停止收寄内含指尖陀螺邮件的公告
关于中国邮政部分国家停止收寄的通知

序号	邮件号码	寄达地区	当前状态	时间
1	RC567152355CN	法国	【法国】已妥投	2018-09-05 07:58:00
	2018-08-24 16:42:45		【解放路邮政支局收寄中心】已收寄	
	2018-08-25 08:07:14		【太原国际邮件处理中心】已进口开拆	
	2018-08-25 10:38:31		【太原经转局处理中心】已出口互封(国内经转)	
	2018-08-27 03:53:30		【北京】已出口开拆	
	2018-08-27 09:44:19		【北京处理中心】已出口直封	
	2018-08-27 23:59:29		到达【北京处理中心】	
	2018-08-28 06:01:40		已交航空公司运输	
	2018-08-28 11:55:00		已交航空公司运输	
	2018-09-04 04:40:00		已到达寄达地	
	2018-09-05 07:58:00		【法国】邮政局已妥投 【电子签收面单】	

中国邮政集团公司版权所有